

**Avis n° 2009/09-04 relatif  
à l'habilitation de l'Institut national des  
télécommunications  
(INT)  
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

E : nouvelle voie d'accès à une formation habilitée

- Vu la demande présentée par l'Institut national des télécommunications (INT)
- Vu le rapport établi par André MORA (rapporteur principal), et présenté lors de la séance plénière du 15/09/2009

**La Commission des Titres d'ingénieur a adopté le présent avis :**

La Commission prend acte du projet de collaboration avec l'École supérieure de communications de Tunis. Dès la rentrée 2010, un groupe d'étudiants recrutés à l'INT par le concours classique CPGE pourra effectuer la première moitié de ses études à Tunis, sous la responsabilité pédagogique de l'INT, puis terminer à Evry et obtenir le titre d'*Ingénieur diplômé de l'Institut national des télécommunications*.

Lors de la prochaine évaluation périodique, la CTI sera vigilante à la conformité du recrutement de l'école aux critères de Références et Orientations 2009 (§C-II-4) ; en particulier sur :

- Le niveau de son implication pédagogique dans la première partie de la formation à Tunis (définition des programmes, mutualisation de moyens pédagogiques, échanges d'enseignants, ....)

Délibéré en séance plénière à Neuilly-sur-Seine, le 15 septembre 2009

Le président



Bernard REMAUD